

TRIATHLON AUXONNE RÉGLEMENT 2025



OFFICE DES SPORTS
AUXONNE



35ème TRIATHLON AUXONNE
DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025



AUXONNE TRIATHLON





Distance S & Relais S
9h20 Femmes
9h30 Hommes & Relais

A Partir de Cadet

Natation: 750 m
Vélo: 20 km
Course à pied: 5 km

Ouvert à tous les licenciés FFtri et non licenciés
Carte PASS obligatoire pour les non licenciés



Distance XS
11h30 Femmes
11h35 Hommes

A Partir de Minime

Natation: 400 m
Vélo: 10 km
Course à pied: 2,5 km

Ouvert à tous les licenciés FFtri et non licenciés
Carte PASS obligatoire pour les non licenciés



JEUNES 6-9 ANS
13h00

**DUATHLON
VTT Obligatoire**

Course à pied 1: 250 m
Vélo: 1 km
Course à pied 2: 250 m

Ouvert à tous les licenciés FFtri et non licenciés
Carte PASS obligatoire pour les non licenciés



JEUNES 10-13 ANS
13h20

Natation: 200m
Vélo: 4km
Course à pied: 1,5 km

Ouvert à tous les licenciés FFtri et non licenciés
Carte PASS obligatoire pour les non licenciés



Distance M & Relais M
15h00 Femmes
15h10 Homme & Relais

A Partir de Junior

Natation: 1500 m
Vélo: 40 km
Course à pied: 10 km

Ouvert à tous les licenciés FFtri et non licenciés
Carte PASS obligatoire pour les non licenciés

Contacts: triathlon.auxonne.osa@gmail.com Office des Sports: coco 06-34-52-66-95



ARTICLE 1

Le Triathlon de Auxonne Val de Saône est inscrit au calendrier officiel de la Fédération Française de Triathlon. Par conséquent il est soumis à la réglementation générale 2025 de la FFTRI disponible sur le site internet de la Fédération. L'inscription à cette épreuve implique automatiquement l'acceptation et le respect du présent règlement.

ARTICLE 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES

➤ NATATION

Aucun bonnet ne sera prêté par l'organisation mais son port est obligatoire.

Les lunettes et la combinaison sont autorisées. Pour le triathlon Distance Olympique (distance M), le triathlon Sprint (distance S), la combinaison sera obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°C.

La partie natation sera annulée si la température de l'eau est inférieure à 12°C.

Pour les triathlons « Avenir/jeunes » : la combinaison sera interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°C, annulation de la partie natation si la température de l'eau est inférieure à 16°C.

Il est déconseillé de porter le dossard pendant la natation.

➤ VÉLO

Port du casque obligatoire, homologué à coque dure, jugulaire attachée et ajustée à l'intérieur et à l'extérieur du parc à vélo, au départ et au retour à son emplacement (dans le parc à vélo). Circulation à pied dans le parc à vélo. Le circuit n'étant pas fermé à la circulation, respect scrupuleux du code de la route*. Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière un autre concurrent, à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou d'un véhicule pendant la course (drafting interdit).

Dossard non plié, placé dans le dos, accompagnement par un tiers interdit. Parc à vélo accessible uniquement aux concurrents, à l'organisation et aux arbitres.

Retrait du vélo à la fin du triathlon, sur présentation du dossard à l'organisation.

** sur le pont de France passage OBLIGATOIRE sur la piste cyclo, sous peine de disqualification.*

➤ COURSE À PIED

Port du casque interdit, dossard non plié sur la poitrine, accompagnement par un tiers interdit.

➤ LES ÉPREUVES EN RELAIS

Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes. Une équipe est composée au minimum de 2 personnes et maximum de 3 personnes.

ARTICLE 3 – BRIEFING

Les concurrents ont obligation de participer au briefing relatif à la compétition. Il a lieu en principe 15 min avant le départ de chaque compétition, dans le parc à vélos.

ARTICLE 4 - REMISE DE PRIX

La présence des concurrents primés est obligatoire. A défaut, aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par le concurrent absent. L'organisateur se réserve le droit d'en disposer comme bon lui semble. En cas d'absence du gagnant aucune récompense ne pourra être réclamée ultérieurement.

GRILLE DE PRIX

Jeunes 6-9 ans

- Coupe au 1^{er} de chaque catégorie (H et F), médaille au 2^{ème} et 3^{ème}

Jeunes 10-13 ans

- Coupe au 1^{er} de chaque catégorie (H et F), médaille au 2^{ème} et 3^{ème}

Triathlon XS

- Coupe au 1^{er} de chaque catégorie (H et F), médaille au 2^{ème} et 3^{ème}

Triathlon S

- Coupe au 1^{er} de chaque catégorie (H et F), médaille ou coupe au 2^{ème} et 3^{ème}

Triathlon M

- Coupe au 1^{er} de chaque catégorie (H et F), médaille ou coupe au 2^{ème} et 3^{ème},

DISTANCE M

RÉCOMPENSE



	Hommes	Femmes	Relais Homme	Relais Femme	Relais Mixte
1.	150€	150€	120€	120€	120€
2.	100€	100€			
3.	50€	50€			

Relais S et M

- Coupe pour la 1^{ère} équipe, médaille à la 2^{ème} et à la 3^{ème}

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATION

L'organisation du triathlon d'Auxonne Val de Saône est titulaire d'une « licence manifestation » établie par la FFTRI, a la qualité d'assuré sur le contrat 54050159. Il bénéficie par conséquent de la garantie responsabilité civile, contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, quelle que soit la nature pouvant lui incomber dans le cadre de ses activités. Sont assurés :

L'organisateur, ses dirigeants, son personnel et ses volontaires bénévoles, dans le cadre de l'organisation de la manifestation. Les dommages et garanties sont définis dans le contrat d'assurance consultable sur le site internet de la FFTRI. L'organisateur est aussi couvert en défense pénale et recours suite à un accident.

ARTICLE 6 - GARANTIES ACCORDÉES AUX CONCURRENTS

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. Les non licenciés FFTRI, FFTRI loisirs et dirigeants titulaires d'un pass-compétition bénéficient de la garantie responsabilité civile du contrat 54050159 de la FFTRI (voir également l'article 13).

Les dommages, les garanties et les montants sont énumérés dans le contrat consultable sur le site de la FFTRI.

Les titulaires du « pass compétition » ne bénéficient que des garanties « responsabilité civile ».

Les licenciés FFTRI titulaires d'une licence « compétition » bénéficient en sus de garanties individuelles accident

Tout licencié auprès d'une fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union (ITU) peut accéder aux épreuves sans avoir à payer de pass-compétition. L'athlète devra néanmoins compléter et signer un formulaire d'information précisant que :

- L'athlète licencié auprès d'une fédération étrangère affiliée à l'ITU n'est pas obligatoirement assuré pour les épreuves auxquelles il participe sur le territoire Français. Il bénéficie automatiquement de la couverture responsabilité Civile du contrat d'assurance fédérale. Le matériel ne bénéficie d'aucune couverture assurance fédérale. Aucune garantie d'assurance de personne n'étant offerte par la Fédération Française de Triathlon, il appartient à l'athlète licencié auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU (si la licence de sa propre fédération ne le couvre pas déjà) de souscrire dans son propre intérêt, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

ARTICLE 7 - ANNULATION DE L'ÉPREUVE EN CAS DE FORCE MAJEURE

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ce cas d'annulation ou d'interruption

ARTICLE 8 - DROIT À L'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images animées (audiovisuelles) ou fixes (photos) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existant ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels,

dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur en ce compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée. Le participant déclare reconnaître et accepter que l'organisateur sera en droit de procéder à l'enregistrement de ces images fixes et animées (photos et vidéos) et en accepte l'exploitation.

ARTICLE 9 : ARBITRAGE

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Tout litige découlant ou en rapport avec le présent règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTRI suivant son règlement ou, à défaut, à la chambre arbitrale du sport placée auprès du comité olympique et sportif Français, et définitivement tranché selon son règlement.

ARTICLE 10 - FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux, lesquels demeurent à la charge du concurrent.

ARTICLE 11 - LA STRUCTURE MÉDICALE

Une équipe de secouristes sera présente sur le site et se tiendra prête à intervenir avec son ambulance.

ARTICLE 12 - LA SÉCURITÉ PENDANT L'ÉPREUVE

Les nageurs seront encadrés et surveillés pendant la partie natation par :

- des plongeurs sauveteurs, sur un autre bateau à moteur
- des kayaks en encadrement

Pendant la partie vélo par :

- des signaleurs équipés réglementairement baliseront et signaleront les intersections
- Un véhicule ouvreuse et une voiture balai.
- Des motos seront à disposition des arbitres.

Pendant la course à pied :

- des bénévoles seront répartis sur le parcours.

ARTICLE 13 - CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ AUX ÉPREUVES

- Pour les licenciés FFTRI : ils doivent présenter leur licence compétition en cours de validité lors du retrait de leur dossard.
- Pour les autres compétiteurs : ils doivent remplir le pass-compétition et s'acquitter de son montant. (à télécharger sur le site internet lors de l'inscription, ou à remplir sur place le jour du retrait des dossards). Un certificat médical de non contre-indication de la pratique du triathlon en compétition, de moins d'un an à la date de l'épreuve est obligatoire pour les personnes ne disposant pas de licence compétition FFTRI, tant pour les épreuves individuelles que les relais (sauf cas particuliers exposés ci-dessous).
- Les titulaires d'une licence FFTRI loisir ou dirigeant FFTRI sans la mention compétition doivent fournir un certificat médical de non contre-indication de la pratique du triathlon en compétition et s'acquitter du prix du pass-compétition.

Pour les relais : triathlon distance S et triathlon distance M

- La licence F.F.N dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie natation, mais pas du pass-compétition.
- La licence F.F.C dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie vélo, mais pas du pass-compétition.
- La licence F.F.A dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie course à pied, mais pas du pass-compétition.
- Pour les étrangers : titulaires d'une licence triathlon dont leur fédération est affiliée à l'ITU, la présentation de leur licence en cours de validation lors du retrait de leur dossard est obligatoire. Ils sont dispensés du paiement du pass-compétition.
- Pour les mineurs non licenciés à la FFTRI : Le père, la mère ou le tuteur légal doit autoriser le jeune mineur à participer à l'épreuve.

Dossier incomplet : Pour tous les dossiers d'inscription incomplets le jour de l'épreuve, le compétiteur ne pourra prendre le départ et le dossard ne lui sera pas remis. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu dans ce cas.

ARTICLE 14 - ANNULATION DU CONCURRENT ET/OU CHANGEMENT DE COURSES

Le concurrent sera remboursé de son inscription (sauf des frais internet) pour unique raison médicale et sur présentation d'un certificat médical, datant de 7 jours au plus, à la date de l'épreuve.

Pour les changements de course demandés par le concurrent, il ne sera plus accepté de changement de dernière minute et un seul changement par concurrent accepté. Tout changement devra être fait au plus tard 15 jours avant la date de la compétition.

L'organisation ne remboursera pas la différence de prix due au changement (exemple passage de la distance M à la distance S).

ARTICLE 15 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

35ème TRIATHLON AUXONNE
DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

OFFICE DES SPORTS AUXONNE

AUXONNE TRIATHLON

A Partir de Cadet
Distance: S & Relais S
9h20 Femmes
9h30 Hommes & Relais
Natation: 750 m
Vélo: 20 km
Course à pied: 5 km
Ouvert à tous les licenciés FFTri et non licenciés
Carte PASS obligatoire pour les non licenciés

A Partir de Minime
Distance XS
10h30 Femmes
11h35 Hommes
Natation: 400 m
Vélo: 10 km
Course à pied: 2,5 km
Ouvert à tous les licenciés FFTri et non licenciés
Carte PASS obligatoire pour les non licenciés

JEUNES 6-9 ANS
13h00
DUATHLON VTT obligatoire
Course à pied 1: 250 m
Vélo: 1 km
Course à pied 2: 250 m
Ouvert à tous les licenciés FFTri et non licenciés
Carte PASS obligatoire pour les non licenciés

JEUNES 10-13 ANS
13h20
Natation: 200m
Vélo: 4km
Course à pied: 1,5 km
Ouvert à tous les licenciés FFTri et non licenciés
Carte PASS obligatoire pour les non licenciés

A Partir de Junior
Distance M & Relais M
15h00 Femmes
15h10 Homme & Relais
Natation: 1500 m
Vélo: 40 km
Course à pied: 10 km
Ouvert à tous les licenciés FFTri et non licenciés
Carte PASS obligatoire pour les non licenciés

Contacts: triathlon.auxonne.osa@gmail.com Office des Sports: coco 06-34-52-66-95

Remarques : **Courses JEUNES 6-9 Ans VTT obligatoire**

ARTICLE 16 - RETRAIT DES DOSSARDS

Dimanche 14 septembre 2025 :

- de 7h30 à 9h00 pour le Triathlon S,
- de 7h30 à 11h15 pour le Triathlon XS,
- de 10h à 12h45 pour les courses Jeunes,
- de 13h à 14h45 pour la Triathlon M.

ARTICLE 17 – OUVERTURE DU PARC A VELOS

Dimanche 14 septembre 2025 :

- 8h30 pour le Triathlon S,
- 10h45 pour le Triathlon XS,
- 12h15 pour les courses Jeunes,
- 14h00 pour le Triathlon M.

ARTICLE 18 - DISTANCES DES ÉPREUVES

- Jeunes 6-9 ans : 250 m de course à pied / 1 km de Vélo (VTT) / 250 m de course à pied.
- Jeunes 10-13 ans : 200 m de natation / 4 km de Vélo / 1,5 km de course à pied.
- Triathlon distance XS : 400 m de natation / 10 km de Vélo / 2,5km de course à pied.
- Triathlon distance S : 750 m de natation / 20 km de vélo / 5 km de course à pied.

- Triathlon distance M : 1 500 m de natation / 40 km de vélo / 10 km de course à pied.

ARTICLE 19 - ACCESSIBILITÉ AUX ÉPREUVES / CATÉGORIES D'ÂGE

- Jeunes 6-9 ans : Mini-Poussins, Poussins
- Jeunes 10-13 ans : Pupilles, Benjamin
- Triathlon distance XS: à partir de Minimes
- Triathlon distance S : à partir de Cadets
- Triathlon distance M : à partir de Juniors
- Relais triathlon distance S : à partir de Minimes
- Relais triathlon distance M : à partir de Cadets

Un jeune ne pourra effectuer sur l'ensemble de la journée plus que ce que sa catégorie lui autorise.

ARTICLE 20 - CATÉGORIES D'ÂGE

- Mini-Poussins : né(e)s en 2018 et 2019
- Poussins : né(e)s en 2016 et 2017
- Pupilles : né(e)s en 2014 et 2015
- Benjamins : né(e)s en 2012 et 2013
- Minimes : né(e)s en 2010 et 2011
- Cadets : né(e)s en 2008 et 2009
- Juniors : né(e)s en 2006 et 2007
- Séniors : né(e)s entre 1986 et 2005
- Vétérans : né(e)s en 1985 et avant.

ARTICLE 21 - INSCRIPTIONS

Dates limites : Le 13 septembre 2025 17h00

Tarifs :

- Jeunes : 8 € (non-licenciés, +2€ pass compétition)
- Distance XS Individuel : 15 € (non-licenciés, +2 € pour le pass-compétition)
- Distance S Individuel : 25 € (non-licenciés, +5 € pour le pass-compétition)
- Relais S : 30 € par équipe (non-licenciés, +2 € par équipier pour le pass compétition)
- Distance M Individuel : 35 € (non-licenciés, +20 € pour le pass compétition)
- Relais M : 45 € par équipe (non-licencié, +5€ par équipier pour le pass compétition)

Aucune inscription sur place le jour de la course.

ARTICLE 22 - CAPACITÉ MAXIMUM D'ACCUEIL DE CONCURRENTS

- Jeunes 6-9 ans : **60**
- Jeunes 10-13 ans : **60**
- Triathlon distance XS : **150**
- Triathlon distance S : **250 individuels** et **50 équipes** pour le relais
- Triathlon distance M : **250 individuels** et **50 équipes** pour le relais

ARTICLE 23 - CHRONOMÉTRAGE

Un système par puces électroniques permettra de « sortir » un chronométrage par activités.

Chaque puce devra être restituée par le concurrent à l'arrivée, sous peine du remboursement du prix de la puce (20 €)

ARTICLE 24 - LES RAVITAILLEMENTS

- 2 ravitaillements, 1 liquide et 1 solide seront répartis : 1 sur le parcours de course à pied (M) et 1 à l'arrivée, pour le triathlon distance S & M.
- Les triathlons jeunes 6-9 ans, 10-13 ans et XS bénéficieront eux aussi de ravitaillement à l'arrivée

ARTICLE 25 - DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation mettra en place des zones identifiées « zone de propreté » à proximité des ravitaillements. Ces zones permettront aux concurrents de déposer leurs déchets.

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre tout abandon de bidons, déchets et emballages divers hors zones de propreté prévues à cet effet est interdit et sanctionné.

Si l'athlète stoppe pour ramasser ses déchets, il pourra repartir « (stop and go) », s'il ne peut pas ou ne veut pas obtempérer, la sanction sera le carton rouge (disqualification).